

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, GUIGON Delphine, MINARY Guy, JACQUET Chantal,

Absents excusés : GROS Jean-Gérard, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine.

Pouvoirs : JG GROS à A. PATTINGRE

Secrétaire de Séance : Philippe FOURNOT

1- AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité :

- 15 874.56 au compte 1068
- 27 513.87 au compte 002

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après présentation et discussions, le budget primitif 2020 est adopté comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : 518 279 €

INVESTISSEMENT : 198 346. €

3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit : Immeuble cadastré AH n° 28 : 461, Rue Jean de la Tour
Immeuble cadastré AD n° 226 et AD n° 240 : Rue du Vallon (lot n° 15)

Après examen des déclarations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains cadastrés mentionnés ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Philippe FOURNOT**

**Le Maire,
Alain PATTINGRE**